



Problème suite livraison d'un logement neuf

Par **vincent**, le 27/10/2016 à 09:17

Bonjour,

J'ai acheté un logement social à l'accession à la propriété.

Suite à la livraison de ce logement et suite à l'état des lieux, divers problèmes ont été dénoncés. Maintenant que j'habite ce logement d'autres problèmes m'apparaissent. J'ai donc envoyé un mail à l'organisme hlm qui mandaté la construction de ce logement. Aucune réponse. J'ai donc relancé par un autre mail et toujours pas de réponse. Que puis-je faire pour que cela avance dans mon sens et dans mon droit. Il est prévu que je lève l'option d'achat dans 6 mois. Après cette levée d'option sera-t-il encore possible d'exiger de faire toutes les réparations signalées ?

Pouvez-vous m'indiquer les démarches qui pourraient faire avancer les choses ?

Merci et bien cordialement.

Par **morobar**, le 27/10/2016 à 09:21

Bonjour,

Déjà commencer par envoyer des LR/AR plutôt que des mails reçus (peut-être) par on ne sait qui.

C'est une très fâcheuse méthode que d'entamer une controverse, un litige, un contentieux avec des conversations téléphoniques ou des mails fumeux.